



## Naturalisation et concubinage avec copine de nationalité hors UE

-----  
Par alex41

Bonjour,

De nationalité hors UE et en France depuis 2018, je viens de commencer un CDI avec un titre de séjour Passeport Talent après avoir terminé mes études supérieures (Bac+5). J'ai une copine à l'étranger (aussi avec nationalité hors UE), qui souhaite venir en France avec un visa étudiant pour faire des études d'une durée de 2 ans.

Éventuellement, j'aimerais faire la demande de naturalisation et devenir Français après mon premier an en CDI, cependant je me pose la question par rapport à ma copine : Si elle vient en France et habite chez moi en concubinage pendant son séjour, est-ce que cela pourrait poser des problèmes au moment de la demande de naturalisation? Y a-t-il des astuces pour ne pas avoir de problèmes à ce sujet avec la préfecture et au même temps réussi à l'accueillir chez moi?

ps. je suis locataire d'un T2 a la ville de Paris (avec juste 1 chambre).

Merci d'avance pour vos retours!

-----  
Par AGeorges

Pour votre copine :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2231]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2231[/url]

Une fois qu'elle aura un statut légal d'étudiante, pourquoi voudriez-vous qu'il y ait un problème si vous la logez ? Son obligation est de justifier d'un revenu minimum de l'ordre de 600? par mois et de suivre vraiment des études. Le reste est de la liberté personnelle.

Pour la demande de nationalité française, vous auriez des ennuis si vous commettiez des actes illégaux. En France, avoir une copine n'est pas illégal.

S'agissant d'une copine, le rapprochement familial et ses conditions ne vous concernent pas (superficie du logement, par exemple).